

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0067 Intérieur**

Interpellation de Mme Muriel GERKENS au premier ministre sur « les demandes de l'inspection des finances relatives à l'éloignement des topmanager de Fedict et de eBirth ».

➤ **0068 Finances**

Interpellation de M. Georges GILKINET au vice-premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique sur « l'avenir de la banque publique Belfius ».

➤ **0069 Défense**

Interpellation de M. Filip DE MAN au ministre de la Défense sur « la réforme de la garde ».